



ARR T 
FIXANT LA LISTE D'APTITUDE
D'ACC S AU GRADE DE TECHNICIEN
PAR VOIE DE PROMOTION INTERNE

ANN E 2020

Le Pr sident du Centre D partemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Aveyron ;

Vu le Code G n ral des Collectivit s Territoriales ;

Vu la loi n  82-213 du 2 mars 1982 modifi e relative aux droits et libert s des Communes, des D partements et des R gions ;

Vu la loi n  83-634 du 13 juillet 1983 modifi e portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n  84-53 du 26 janvier 1984 modifi e portant dispositions statutaires relatives   la Fonction Publique Territoriale ;

Vu le d cret n  85-1229 du 20 novembre 1985 modifi  relatif aux conditions g n rales de recrutement des agents de la Fonction Publique Territoriale ;

Vu le d cret n  2010-329 du 22 mars 2010 portant dispositions statutaires communes   divers cadres d'emplois de fonctionnaires de la cat gorie B de la fonction publique territoriale ;

Vu le d cret n  2010-1357 du 9 novembre 2010 portant statut particulier du cadre d'emplois des techniciens territoriaux ;

Vu l'arr t   tabli par le Centre de Gestion de l'AVEYRON le 18 avril 2019 d pos  en Pr fecture le 18 avril 2019 fixant la liste d'aptitude d'acc s au grade de technicien par voie de promotion interne au titre de l'ann e 2019 ;

Vu l' tat des recrutements, annex  au pr sent arr t , prononc es par les collectivit s et  tablissements affili s au Centre de Gestion de l'Aveyron dans le cadre d'emplois des techniciens territoriaux,   prendre en compte pour l'acc s au grade de technicien, par voie de promotion interne, au titre de l'ann e 2020 ;

Vu l'avis de la Commission Administrative Paritaire, **cat gorie B** en date du 24 f vrier 2020 ;

Vu les candidatures pr sent es par l'autorit  territoriale pour l'avancement au grade de technicien au titre de la promotion interne 2020,

CONSIDERANT que les fonctionnaires ci-apr s remplissent les conditions fix es par le d cret pr cit ,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : La liste d'aptitude d'accès au grade de technicien par voie de promotion interne est établie pour l'année 2020 ainsi qu'il suit :

NOM - PRÉNOM	GRADE	AUTORITÉ TERRITORIALE
BARBIER Eric	Agent de Maîtrise Principal	CCOM COMTAL LOT ET TRUYERE
GINGAUD Gérard	Agent de Maîtrise Principal	MAIRIE D'ONET LE CHATEAU

ARTICLE 2 : La liste d'aptitude fixée à l'article 1^{er} du présent arrêté a une valeur nationale.

ARTICLE 3 : L'inscription sur la présente liste ne vaut pas recrutement.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté sera transmis à :

- Madame la Préfète du Département de l'Aveyron ;

Ampliation adressée à :

- Madame la Sous-Préfète de l'arrondissement de Villefranche-de-Rouergue,
- Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Millau,
- Mesdames et Messieurs les Présidents des Centres de Gestion de la Fonction Publique Territoriale,

et fera l'objet d'un affichage au Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'AVEYRON, aux endroits habituels normalement réservés à cet effet.

Fait à RODEZ le 28 FEV. 2020

Le Président du Centre de Gestion,
Président de la C.A.P.,



Barthelemy

M. BARTHELEMY

ETAT DES RECRUTEMENTS

RECRUTEMENTS DE CANDIDATS ADMIS AU CONCOURS EXTERNE, INTERNE OU TROISIEME CONCOURS ET
RECRUTEMENTS DE FONCTIONNAIRES OPERES PAR LA VOIE DE LA MUTATION EXTERNE A LA
COLLECTIVITE ET AUX ETABLISSEMENTS EN RELEVANT ET PAR LA VOIE DU DETACHEMENT

ANNEE 2019 : RECRUTEMENTS TECHNICIEN

CCOM CONQUES - MARCILLAC :

LE HIR Sabine

07.02.2019

PNR DE L'AUBRAC :

LAMOTHE Estelle

01.08.2019

• Recrutements effectués : **2**

⇒ **2** RECRUTEMENTS

1 pour 3 ⇒ soit : **0** possibilité

⇒ **utilisation de la clause de sauvegarde** : le nombre de nominations possibles au titre de la promotion interne peut être calculé en appliquant le quota prévu par le statut particulier à 5% de l'effectif du cadre d'emplois des collectivités affiliées au CDG12 arrêté au 31 décembre 2019 - conformément à l'article 11 du décret n° 2002-870 du 03.05.2002 pour la catégorie B ⇒ *ce mode de calcul permet un nombre de promotions supérieur à celui résultant de l'application des dispositions du statut particulier.*

⇒ 162 agents * 5% => 8,10 + 0,02 (report décimale PI 2019) => 8,12/3 = 2,71 => **2 possibilités au total** (0,71 : report PI 2021).

POSSIBILITES ANNEE 2020

SOIT au total : **2** possibilités

Rappel : le décret du nouveau cadre d'emplois des techniciens territoriaux au 01.12.2010 ne prévoit pas de répartition particulière entre les différents grades. Il appartient donc au Président de la CAP de répartir le nombre total de postes sur ces grades.